



FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2015

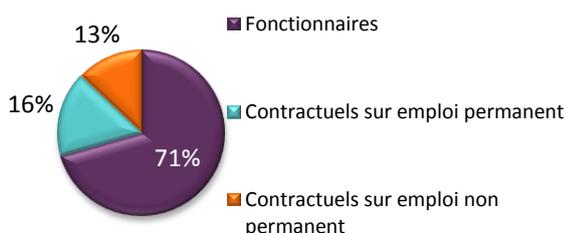
Communautés de communes

> 4 871 agents recensés dans ces collectivités dont 3 436 fonctionnaires, 805 contractuels et 630 contractuels sur emploi non permanent

Ce document s'appuie sur les retours de 89 collectivités sur le plan régional

Effectifs

71% des agents sont fonctionnaires



Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	39
Contractuels sur emploi permanent	9
Agents sur emploi permanent	48

Effectif moyen (sur emplois permanents)

Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 5	- Technique : 16
- Catégorie B : 13	- Administrative : 14
- Catégorie C : 29	- Médico-sociale : 5

Précisions : Agents contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent

Emploi permanent

- ⇒ 0,2 % des agents recrutés dans le cadre d'un remplacement temporaire
- ⇒ 27 % des agents contractuels sur emploi permanent en CDI

Emploi non permanent

- ⇒ 18 % des contractuels ont été recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 67 % des contractuels ont été recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	30,7%	18,5%	28,4%
Technique	37,0%	22,4%	34,2%
Culturelle	10,2%	24,6%	12,9%
Sportive	3,3%	7,2%	4,0%
Médico-sociale	10,4%	15,0%	11,3%
Police	0,1%		0,1%
Incendie			
Animation	8,3%	7,6%	8,2%
Hors filière	-	4,7%	0,9%
Total	100%	100%	100%

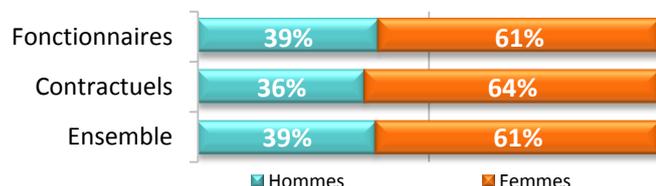
Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	26%
Adjointes administratifs	17%
Assistants d'enseignement artistique	8%
Adjointes territoriales d'animation	7%
Attachés	6%

Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent

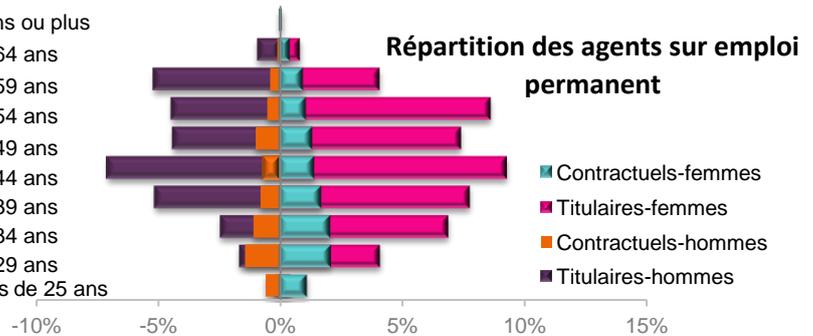


Pyramide des âges

- En moyenne, les agents sur emploi permanent ont 43 ans

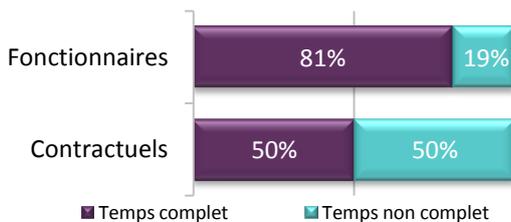
Âge moyen des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	43,78
Contractuels sur emploi permanent	38,88
Ensemble	42,85

65 ans ou plus
60 - 64 ans
55 - 59 ans
50 - 54 ans
45 - 49 ans
40 - 44 ans
35 - 39 ans
30 - 34 ans
25 - 29 ans
moins de 25 ans

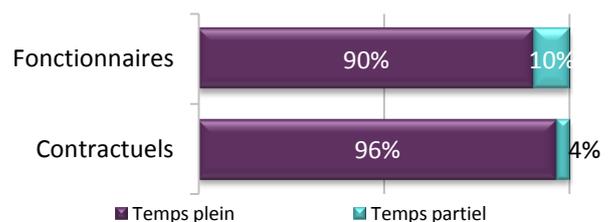


Temps de travail* des agents sur emploi permanent

- Répartition des postes à temps complet ou non complet



- Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



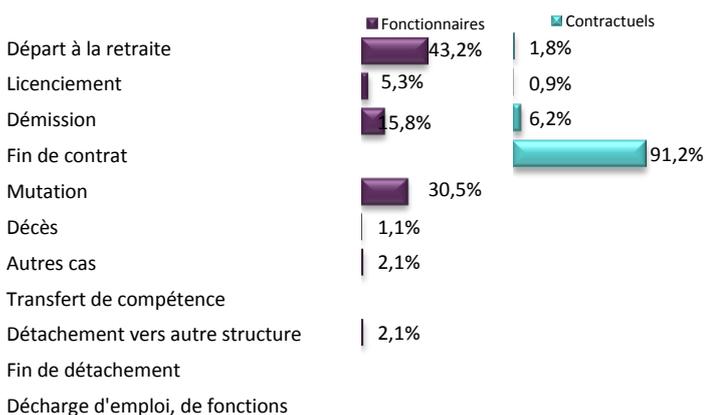
* Attention : Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

- En 2015, 655 arrivées d'agents sur emploi permanent, 321 départs et 135 contractuels titularisés*

Variation des effectifs entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2015		
Fonctionnaires	↗	10,2%
Contractuels	↗	1,9%
Ensemble	↗	8,5%

- Les départs* d'agents sur emplois permanents



- 54,9% des arrivées* sur emplois permanents concernent des contractuels

Fonctionnaires	Nombre		%	
	Recrutements directs	76	27%	
	Concours	10	4%	
	Intégrations directes	11	4%	
	Mutations	135	48%	
	Détachements	17	6%	
Transfert de compétence	30	11%		

Contractuels	Nombre		%	
	Arrivées de contractuels	376	-	
dont remplaçants	184	49%		

Promotions

- 52 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2015

9 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade
43 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon
0 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2015

* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, mises en disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

Budget et rémunérations

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 13,57 %

	Montant global	Montant moyen
Budget de fonctionnement	610 767 711 €	6 862 559 €
Masse salariale	135 284 659 €	1 520 052 €
Charges de personnel (chapitre 12)	Soit 22,15 % des dépenses de fonctionnement	

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires :	14,33%
Contractuels sur emploi permanent :	8,42%
Ensemble :	13,57%

Rémunérations des agents sur emploi permanent :

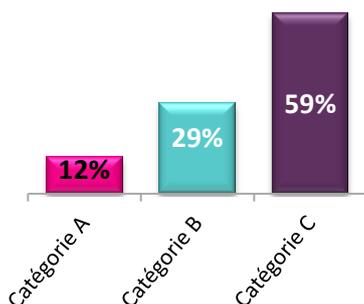
	Montant global	Montant moyen par agent
Rémunérations annuelles brutes :	91 311 885 €	21 531 €
dont primes et indemnités versées :	12 391 734 €	2 922 €
dont heures supplémentaires/complémentaires :	215 667 €	51 €
dont Nouvelle Bonification Indiciaire :	756 747 €	178 €

Les données des contractuels sur emploi non permanent regroupent des situations trop disparates pour être exploitées

Formation

- Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent : 1,9 jour par agent

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



7 979 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2015

Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT :	63%
Autres organismes :	30%
En interne :	7%

- Montant moyen consacré à formation par collectivité : 16 372 €

1 457 074 € ont été consacrés à la formation en 2015

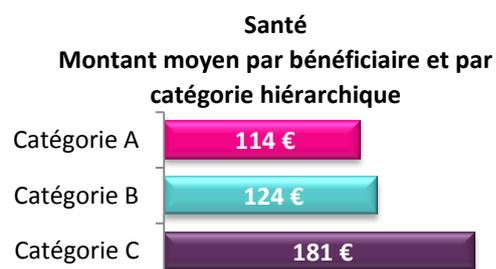
Répartition des dépenses de formation en fonction de l'organisme :

CNFPT :	58 %
Autres organismes :	33 %
Frais de déplacement :	9 %

Protection sociale complémentaire

- Participation des employeurs à la protection sociale complémentaire des agents (mutuelle et/ou prévoyance)

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	14 743 €	250 398 €
Nombre de bénéficiaires	96	1 922
Montant moyen par bénéficiaire	154 €	130 €



Conditions de travail

- En moyenne, 17,4 jours d'absence pour tout motif médical* en 2015 par fonctionnaire

En moyenne, 6,1 jours d'absence pour tout motif médical* en 2015 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuel permanent
Taux d'absentéisme		
« compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,53%	1,21%
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences pour motif médical)	4,76%	1,68%

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

- 12 accidents du travail déclarés en 2015 en moyenne par collectivité

En moyenne :

- ⇒ 21,7 accidents du travail pour 100 agents
- ⇒ 4 jours d'absence par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1,6 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité

- ⇒ 0 travailleur handicapé en moyenne recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 86 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 91 % sont en catégorie C*
- ⇒ 5 199 € de dépenses en matière de handicap en moyenne par collectivité

* sur les emplois permanents et non permanents

Précisions

Méthodologie



Cette fiche "Repères" a été réalisée par les chargés d'études des Observatoires Régionaux dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Nationale des Directeurs des Centres de Gestion (ANDCDG). L'outil automatisé permettant sa réalisation a été développé par le Cdg17 et 64. Les données résultent d'une agrégation des Rapports sur l'Etat de la Collectivité 2015 transmis en 2016 par les collectivités du type et de la strate concernés. Aucun redressement ou pondération n'a été effectué.



Date de publication : octobre 2017



Prévention et risques

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

68 assistants de prévention désignés dans les collectivités, soit en moyenne 1 par collectivité

FORMATION

750 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail), soit en moyenne 8 par collectivité

Coût moyen par collectivité des formations : 999 €
Coût par jour de formation : 118 €

DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Coût moyen par collectivité des dépenses : 1 962 €

Relations sociales

Jours de grève

0 jour de grève en 2015 dans l'ensemble des collectivités
0 jour de grève en 2014 dans l'ensemble des collectivités